



## Implantation de ruches

**Responsable du projet:** Antoinette DE TEMMERMAN

**Calendrier:**

Long terme.

**Partenaires et engagements:**

- Les apiculteurs locaux: aide technique.
- CARI Asbl: aide technique.
- Le groupe "action" du PCDN de Remicourt: mise en place de ruches.
- Les agriculteurs et/ou arboriculteurs fruitiers: aide à la mise en place des ruches.

**Objectifs:**

Étant donné que l'abeille est une alliée de la nature et des êtres vivants par:

- son action sur la pollinisation de nombreux végétaux,
- sa production de substances précieuses: miel, cire, propolis...

l'implantation de ruches et surtout de ruches écologiques devrait permettre aux abeilles de conserver intactes toutes leurs forces et moyens de défense face aux diverses agressions.

Multiplier les colonies sur le territoire communal.

**Contenu:**

Fournir un descriptif détaillé d'une ruche écologique et de son implantation dans un endroit qui corresponde au mieux à ce qu'elles choisissent spontanément dans la nature. Acquérir et distribuer les ruches. Trouver les essaims.

Indiquer les règles essentielles à respecter pour le maintien et la survie des abeilles:

- choisir un lieu de vie adéquat,
- ne pas les déranger: éviter de refroidir le nid à couvain quand on ouvre la ruche,
- les faire hiverner avec leur miel (plutôt que tout prendre et compléter avec du sucre, source d'affaiblissement).

**Public ciblé:**

Tous les habitants sont concernés.

**Intérêt/efficacité de l'action au niveau réseau écologique et/ou de la sensibilisation:**

Laisser l'abeille travailler en paix.

Règle générale du vivant: En laissant l'organisme dans une situation la plus proche de ce qu'il choisit spontanément dans la nature, on lui donne la possibilité de développer ses propres moyens de défense.

Pour l'abeille, deux facteurs principaux y contribuent:

- l'habitat: l'abeille, placée dans un habitat qui lui convient va pouvoir elle-même se défendre de toutes les atteintes, à l'instar d'une colonie sauvage.
- la manière de conduire la ruche:
  - maintien de la chaleur dans la ruche,
  - respect du cycle saisonnier de l'élevage du couvain.

**Promotion:** Voir Fiche-Action n°17

**Localisation:** À déterminer sur le territoire de la commune.

**Estimation budgétaire:** À déterminer

**Financement:** À rechercher: voir plan "Maya" si action réalisée en 2011.